

---

This is the **published version** of the bachelor thesis:

Giménez Calvo, Estefania; Catena Rodulfo, Àngels, dir. Description lexicographique de l'unité lexicale 'chute'. 2015. 61 pag. (988 Grau en Estudis Francesos)

---

This version is available at <https://ddd.uab.cat/record/147671>

under the terms of the  license

Grau en Estudis d'Anglès i  
Francès

## **Description lexicographique de l'unité lexicale « chute »**

Travail de recherche réalisé par : Estefanía Giménez Calvo  
Dirigé par : Àngels Catena Rodulfo

Departament de Filologia Francesa i Romànica  
Facultat de Filosofia i Lletres  
Universitat Autònoma de Barcelona  
Barcelona, Juny de 2015

## Table des matières

1. Introduction .....	3
2. Notions préliminaires .....	5
3. Organisation des unités lexicales du vocable CHUTE.....	11
4. Étiquettes sémantiques des unités lexicales de CHUTE.....	15
5. Formules propositionnelles : structure actantielle de CHUTE.....	21
6. Fonctions lexicales : QSyn (quasi-synonymes).....	26
7. D'autres fonctions lexicales .....	33
8. Conclusion.....	45
9. Références .....	45
Annexes.....	49

# 1. Introduction

Ce travail a pour objectif de faire une analyse lexicographique de la lexie française CHUTE. Cette lexie, qui fait partie de la langue française, a différentes significations selon les dictionnaires Larousse et TLF. Dans ce travail on a analysé cette unité lexicale en suivant le modèle du projet DiCo d'Alain Polguère, qui est un projet de dictionnaire qui décrit et analyse les vocables de la langue française à partir de la combinatoire lexicale et syntaxique, c'est-à-dire, l'axe paradigmique et syntaxique. Le dictionnaire DiCo a développé aussi la version en ligne, et on a suivi cette référence pour la modélisation de notre analyse. Ainsi, on a sélectionné un vocable qui n'apparaissait pas sur les données du DiCo et on a fait la même analyse qu'on fait dans ce type de dictionnaire.

Ce travail est composé de trois parties : la partie théorique, la partie de mémoire et les annexes. Dans la partie théorique, on a essayé d'expliquer toutes les notions qui sont pertinentes pour notre analyse. On traite des notions linguistiques comme les dérivations sémantiques, collocations, formules propositionnelles, fonctions lexicales, la différence entre objet sémantique et prédicat sémantique, les étiquettes sémantiques et le système d'étiquetage sémantique, etc.

Dans la première partie, on présente les détails de l'analyse des unités lexicales qu'on a mis dans la section des annexes. Premièrement, on analyse la structure et l'organisation des unités lexicales du vocable à partir de la définition qu'on a trouvé sur le dictionnaire en ligne *Larousse* et on précise l'ordre des lexies en les mettant en rapport par une relation de polysémie (métonymie ou métaphore). Deuxièmement, on présente les différentes étiquettes lexicales choisies pour chaque lexie et on énumère les raisons pour lesquelles on a choisi certaines étiquettes. On développera par la suite les formules propositionnelles choisies pour chaque unité lexicale.

Dans un deuxième temps, on introduit la notion de fonctions lexicales, et on décrit en particulier la fonction lexicale Qsyn (quasi-synonymes) et une série de fonctions lexicales qui modélisent la combinatoire des différentes acceptations de CHUTE. La raison pour laquelle on a fait cette division est en rapport avec le fait que la partie de

synonymie est présente dans toutes les lexies, tandis que les autres fonctions lexicales varient selon le cas. Il y a des lexies qui ont beaucoup de possibilités en ce qui concerne les fonctions lexicales et il y en a des autres qui n'ont pas autant de possibilités.

Finalement, on a mis une section d'annexes dans laquelle on a mis l'analyse qu'on a faite des sept unités lexicales qu'on a obtenu du vocable CHUTE en suivant le modèle d'Alain Polguère du DiCoPop tout en faisant des descriptions détaillées classifiées en sept fiches, une fiche pour chaque lexie. La modélisation est très proche de celle qu'on peut trouver sur le DiCoPop (description lexicographique exhaustive, claire et explicite), qui nous permet de chercher l'information vite et facilement.

## 2. Notions préliminaires

### Qu'est-ce que le *DiCoPop* ?

Le *DiCoPop* est un site web qui nous permet de consulter les données apparaissant dans le *DiCo*. Le *DiCoPop* est un projet développé par Alain Polguère (qui en est le directeur) et Sébastien Cabot (le programmeur). Le *DiCoPop* est un dictionnaire qui présente les lexies en les classifiant par des étiquettes sémantiques. C'est un dictionnaire disponible pour tout le monde (populaire), car il n'est pas nécessaire d'avoir une connaissance sur les théories Sans-Texte ou sur lexicographie. La navigation est aussi très facile, car il nous permet d'utiliser et de consulter la hiérarchisation des étiquettes sémantiques parmi un système de liens dépliables qui sont accessibles en un seul « click ».

Le *DiCoPop* nous apporte des informations sur les données lexicales du *DiCo* de deux manières : les dérivations sémantiques (ou relations sémantiques fortes), qui lient des lexies avec d'autres lexies de la langue ; et les collocations possibles auxquelles cette lexie peut faire partie (les collocatifs que cette lexie sélectionne).

Selon Anne-Laure Jousse, « Le but du projet *DiCo* est de construire une base des données lexicales qui décrivent le lexique noyau du français, base à partir de laquelle peuvent être dérivés deux types de produits lexicographiques ». Le *DiCoPop* a donc pour but de nous donner cette information en vulgarisant la méthodologie et les concepts du *DiCo* pour qu'elle soit accessible et compréhensible par tout le monde.

### Dérivations sémantiques

La dérivation la plus courante que l'on étudie normalement est la dérivation morphologique, celle des livres de grammaire. Les dérivés sémantiques sont des relations entre des lexies qui peuvent être de différents genres et qui sont généralement récurrentes. Selon Alain Polguère, il y a trois cas dans lesquels on peut trouver un lien de dérivation sémantique entre deux unités lexicales L1 et L2 :

L1 et L2 ont quasiment le même sens. Lorsqu'elles appartiennent à la même partie du discours, on parle de (quasi) synonymes, génériques ou conversifs. Par exemple : *bicyclette-vélo* (synonymes), *véhicule-voiture* (générique-relation d'hyperonymie), *père-fils* (conversifs). Si les lexies font partie des différentes parties du discours, on parle alors de corrélatifs verbaux, nominaux, adjectivaux ou adverbiaux.

Si L1 et L2 ont des sens opposés, alors on parle de dérivés sémantiques. Par exemple, la relation d'antonymie entre *petit* et *grand*.

Lorsque L2 fait référence à un élément de la situation indiqué par L1. C'est le type de relation entre les lexies *meurtre* et *victime*, *course* et *coureur*.

## Collocations

Une collocation fait référence à un groupe qui consiste en deux ou plusieurs mots qui se combinent ensemble habituellement dont le sens est compositionnel, c'est-à-dire, et à la différence des locutions, que l'on peut déduire la signification de l'ensemble de mots en décodant le sens de chacun des composants. De plus, dans une collocation on trouve la base qui sélectionne un *collocatif*. En effet, les *collocatifs* sont les parties dépendantes de la base. Par exemple, dans la collocation « faire un pas », « pas » est la base de la collocation et celle-ci sélectionne son *collocatif* « faire ».

## Étiquettes sémantiques

Une étiquette sémantique est un code qui fait partie de la langue et qui sert à classifier une lexie L. Ainsi, la lexie *brouette* ou *caravane* auront comme étiquette la lexie *véhicule*. Une étiquette E est toujours l'hypéronyme immédiat d'une lexie L. En parallèle, E peut être la paraphrase de L, et alors on dit que E est le genre prochain de L.

La mère de toutes les étiquettes sémantiques est « quelque chose », et on a deux étiquettes qui naissent de celle-ci. Ces étiquettes sont « entité » et « fait » (étiquettes subordonnées), et elles peuvent être une paraphrase de toute lexie du français. Ainsi,

toutes les étiquettes forment une hiérarchie des plus générales aux plus spécifiques, en classifiant les lexies.

On peut classifier les étiquettes sémantiques selon 3 types :

Étiquettes simples : elle est toujours le nœud dans une hiérarchie d'étiquettes et elle peut correspondre à une lexie (lexème ou locution) ou une expression linguistique sémantiquement compositionnelle. Par exemple, « confrontation » est une étiquette sémantique simple qui est représentée par un lexème. À contrario l'étiquette « acte cognitif » est aussi une étiquette sémantique simple. On utilise une expression libre comme étiquette E lorsqu'il n'existe pas de lexie de la langue correspondant au genre prochain d'une lexie L. On trouve aussi beaucoup d'étiquettes *multilexémiques* qui correspondent à des lexies dans une langue, c'est le cas des locutions. Par exemple, l'étiquette sémantique "à cause de", est aussi une étiquette simple.

Étiquettes composées : ce sont des étiquettes simples qui se combinent en suivant la structure « prédicat – argument », et qui ont un pivot communicatif. Il en existe trois sortes :

**E1→E2** (où le pivot communicatif est le prédicat), ensemble-2→individu;

**E1←E2** (le pivot communicatif est l'argument) : individu←1-comportement;

L'étiquetage opérationnel : il s'agit d'un type étiquettes qui ne sont pas des nœuds dans la hiérarchie d'étiquettes et qui se combinent avec des étiquettes simples (c'est le cas des étiquettes opérateurs *petit-grand*). En fait, ce sont des prédicts qui se combinent avec des arguments qui sont des étiquettes simples.

Étiquettes avec disjonction inclusive : certaines lexies ont besoin de plusieurs étiquettes car leur sens est vague et implique plusieurs genres prochains. C'est le cas de la lexie « zèle », elle doit avoir deux étiquettes avec disjonction inclusive, car le sens de zèle implique un « comportement », mais cela peut aussi faire référence à un « trait de caractère ».

## Formule propositionnelle

Une proposition est une construction syntaxique qui donne une information sur quelque chose, et qui a une valeur de vérité. On peut dire qu'une formule propositionnelle peut se décrire en termes de constantes, variables et connecteurs. Les constantes sont V ou F, car les propositions peuvent prendre exclusivement les valeurs vrai ou faux. Les variables sont « p », « q », « r », « s », etc. qui représentent les prédictats d'une proposition et selon lesquelles la vérité peut varier. Il est possible de les mettre en lien en utilisant des connecteurs, qui sont aussi des constituants du langage des formules propositionnelles. Les connecteurs principaux sont les suivants :  $\wedge$  (et),  $\vee$  (ou),  $\neg$  (non),  $\rightarrow$  (implique),  $\leftrightarrow$  (équivaut).

## Fonctions lexicales

La description et formalisations des combinatoires lexicales représentent un problème pour la linguistique. Par exemple, on utilise des combinatoires lexicales différentes dans de multiples langues pour exprimer un même sens : on dit *poser* une question en français, mais on *fait* une question en espagnol (=*hacer una pregunta*) ; on *fait* un pas en français, mais on *prend* un pas en anglais (=*take a step*) et on le *donne* en espagnol (=*dar un paso*). Ce type de combinaisons est complètement arbitraire et varie selon la langue, on les appelle *collocations*. Les collocations ne suivent pas une norme, et c'est pour cela qu'elles sont problématiques pour la modélisation formelle.

Néanmoins, le MST propose une solution pour s'approcher d'un model fonctionnel et résoudre la problématique. Les fonctions lexicales (FL) y apportent une solution. Dans notre cas, les FL sont un outil de modélisation des collocations qui nous aident à informatiser les modèles formels de la linguistique. Le concept de FL repose sur l'hypothèse que les cooccurrences lexicales possibles d'une lexie  $x$  ont toujours un même sens, plus général et abstrait, comme « intense/intensément/très ». Celles-ci sont des lexies qui ne peuvent pas se combiner librement avec n'importe quelle lexie  $x$ , mais dont le sens qu'elle porte peut s'exprimer parmi d'autres lexies. Par conséquent, cette lexie combinatoire change en fonction de celle de base. Autrement dit, le sens d'une collocation peut être facilement représenté parmi une simple fonction :  $f(x)=y$ . La lexie

$x$  est combinée avec un sens exprimé grâce à une FL (f). Il en découle  $y$ , qui est le combinatoire lexicale de  $x$  pour exprimer  $f(x)$ .

Voyons un exemple de l'utilisation de la fonction lexicale « Magn », qui exprime « très »/ « intense/intensément » :

**Magn** [(très), (intense/intensément), (à un degré élevé)] :

**Magn** (mémoire) = prodigieuse, excellente, étonnante, d'éléphant

**Magn** (bruit) = infernal, de tonnerre // fracas

**Magn** (remercier) = chaleureusement, de tout cœur, vivement ; infiniment | seulement performatif

**Magn** (merci !) = beaucoup, mille fois, infiniment

Il y a différents types de FL : les simples et les complexes. Les FL simples sont peu nombreuses (presque 60) et elles peuvent se diviser en syntagmatiques et paradigmatisques. Les FL paradigmatisques ont pour objectif la sélection lexicale, elles nous indiquent quand on doit dire  $x$  ou  $y$ . En revanche, les FL syntagmatiques visent la combinatoire lexicale, ce qui est relatif aux collocations ou expressions libres. Quelques FL paradigmatisques seraient Syn, Conv, Anti, Contr, Epit, etc., à l'opposé des syntagmatiques : Magn, Plus, Minus, Pejor, Propt, etc. Dans ce travail, on va vulgariser ces termes pour que tout le monde puisse les comprendre. Ainsi, il ne faut pas avoir une connaissance profonde sur les termes utilisés pour désigner les fonctions lexicales. Par exemple, on va nous référer à « **Magn** » comme « taille », « assez grave » ou « importante ».

## Objet sémantique vs. Prédicat sémantique

Un prédicat sémantique est une entité sémantique qui exprime une propriété ou une relation par rapport à une autre entité. Un PS est lié à une ou plusieurs entités sémantiques et il les contrôle. Ces entités contrôlées par le prédicat sont ses arguments (actants). Les prédicats sémantiques font référence à des faits. Par exemple,

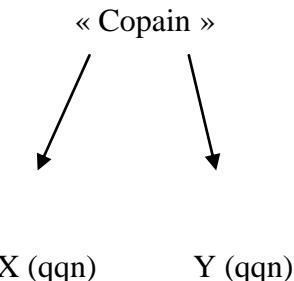
« construire », « téléphoner », « élire ». Ces sémantèmes impliquent un fait ou un procès. D'un autre côté, les objets sémantiques sont des entités qui ne sont pas des faits, ils n'ont donc pas de liens. En d'autres termes, ils n'impliquent pas d'autres entités sémantiques. Par conséquent, ils ne contrôlent pas de liens ou d'arguments. Pour que cela soit plus clair, les sémantèmes « montagne », « soleil », « Canada », « arbre », etc., représentent des objets sémantiques.

### Quasi-prédicats

Il y a une troisième entité sémantique qui ne peut pas être classifiée comme objet ou comme prédicat sémantique. Il s'agit des quasi-prédicats. Les quasi-prédicats ne font pas référence à des faits, mais à des entités. À la différence des objets sémantiques, ils impliquent d'autres arguments et les contrôlent. Par exemple, « construction », « épouse », « copain », etc. sont des quasi-prédicats, car ils impliquent des actants.

On peut dire ainsi que « Copain » est un quasi-prédicat à deux arguments :

*Qqn est le copain de qqn d'autre*



### 3. Organisation des unités lexicales du vocable CHUTE

Dans une première partie, on a classifié les unités lexicales du vocable CHUTE, en les énumérant selon l'ordre donné par le dictionnaire. La lexie CHUTE (I) correspond donc au sens plus primitif du vocable. Dans ce cas-là, le sens le plus primitif de « chute » est « fait de tomber ». D'abord, on a cherché dans le *Dictionnaire Monolingue Français Larousse* pour avoir une idée des différents signifiés de ce vocable. On trouve dix sens différents :

1. Action de tomber, de perdre l'équilibre, etc.
2. Action de se détacher de son support naturel.
3. Déchet d'une matière dans laquelle on a taillé des objets ou des parties.
4. Diminution de valeur, d'intensité.
5. Effondrement d'un régime, d'une institution.
6. Échec, insuccès d'une œuvre.
7. Capitulation, reddition d'une place forte.
8. Partie qui termine une histoire, un récit, une œuvre littéraire ou musicale, etc.
9. Masse d'eau qui tombe d'une certaine hauteur.
10. À certains jeux de cartes, nombre de levées demandées et non réalisées.

Après avoir cherché des exemples sur internet, on a vu que les sens les plus courants de ce vocable ne sont pas tous pertinents pour l'analyse qu'on a du faire. Par exemple, la lexie CHUTE (6) (échec) on ne l'utilise que dans le contexte du théâtre. Même avec le dernier sens CHUTE (10), on ne l'utilise que pour certains jeux de cartes. On a décidé alors de ne pas travailler ce type de sens, car on peut à peine trouver des exemples fiables en utilisant cette expression.

Pour l'organisation des lexies, on a commencé par identifier le sens plus primitif du vocable CHUTE. On a dit que ce mot est la nominalisation du verbe « tomber » et on le classifie comme CHUTE (I), car celle-ci a le sens le plus primaire. Après, on trouve le deuxième sens, qui est par rapport à « l'action de se détacher de son support naturel » (2). On a classifié celui-ci comme un sens dérivé de CHUTE (I), car dans ce sens on trouve non seulement que chute est une nominalisation du verbe « tomber », mais aussi que les deux sens sont très proches sémantiquement :

**Chute de qqn = qqn qui tombe**

**Chute de qqch = qqch qui tombe**

Ces deux lexies sont unies par une relation de polysémie du type **métaphorique**, car le deuxième sens est l'analogie du premier. Pour CHUTE (I.a), on peut clairement imaginer quelqu'un qui tombe à un endroit, un être animé, soit animal ou personne. L'actant de **CHUTE (I.a)** doit être alors un être vivant. D'autre coté, on a le sens de l'unité lexicale CHUTE (I.b), qui a un sens très proche du premier, car elle fait aussi référence au phénomène d'une entité X qui tombe, mais cette fois-là l'actant X est un objet inanimée (*chute de feuilles, chute de cheveux*). Cependant, ces deux lexies ont un sens très proche et elles sont unies par la métaphore.

On se trouve après face à CHUTE (II). Ici, à la différence de CHUTE (I.a et I.b), qui fait partie du group des lexies « fait », on a classifié CHUTE (II) dans le groupe « entité ». Bien que CHUTE (I) et CHUTE (II) ont une partie en commun (le sens de tomber), dans CHUTE (II) c'est plutôt l'objet résultant de l'action d'avoir jeté quelque chose. La métaphore est alors le fait que quand on jette quelque chose, on le fait « tomber » (le mouvement est très proche de faire tomber quelque chose). Alors, ce n'est pas vraiment un sens si proche entre CHUTE (I et II), car le premier fait référence à l'action de tomber, tandis que le deuxième fait référence au résultat de la métaphore de l'action de jeter (faire tomber qqch). Cependant, les deux lexies sont liées donc par un lien de polysémie : la métaphore.

Passons nous maintenant à CHUTE (III, diminution de valeur, d'intensité, etc ; baisse). Ici, la relation de polysémie entre celle-ci et CHUTE (I.a) est clairement la métaphore. Par exemple, pour « chute d'un prix », on peut dire que ce prix « tombe ». On est en train de parler d'abstractions, car on ne peut pas concevoir un prix qui tombe physiquement. Ainsi, c'est le sens métaphorique de CHUTE (I).

D'autre côté, les unités lexicales IV et V peuvent nous donner l'impression que les deux ont des sens très proches sémantiquement l'une de l'autre, car les deux impliquent la fin ou la perte d'une possession importante pour quelqu'un. Néanmoins, la différence entre les deux c'est que **CHUTE (IV)** est plutôt un évènement, tandis que **CHUTE (V)** est

une action. Bien que les deux soient des faits, CHUTE comme reddition ou capitulation désigne que X fait cesser un combat contre Y. Ainsi, L'agent X se rend à Y. Autrement dit, X met fin à un combat contre Y. C'est clairement une action volontaire. Par contre, CHUTE (IV) a une signification différente. D'abord, on peut dire que cela fait référence au fait d'être détruit et abattu par une entité Y, et on peut dire donc que ce n'est pas une action (ce n'est pas volontaire), mais surtout un évènement (non souhaitable). De cette façon, on peut le décrire comme la chute de X réalisé par l'entité Y. X est alors détruit ou abattu par une entité Y. Le fait d'être abattu n'est pas vraiment une action, et cela n'est une action volontaire non plus. Ainsi, on peut dire que c'est quelque chose (non souhaitable) qui est arrivé à cause de quelque chose ou quelqu'un d'autre.

Par rapport aux relations de polysémie, CHUTE (IV) a un lien de polysémie avec CHUTE (III) : la métaphore. On peut dire que la diminution d'une valeur (par exemple, « la chute d'un prix ») peut descendre jusqu'à zéro, c'est-à-dire, la fin. Parallèlement, la chute d'un empire (effondrement d'un empire) implique que son pouvoir descend jusqu'à sa fin. Le sens en commun entre celui-ci et CHUTE (III) est alors l'idée de diminution de quelque chose. D'autre part, une chute d'intensité peut aussi diminuer jusqu'à la fin (zéro). Ainsi, la relation entre ces deux concepts est la métaphore.

Par rapport à **CHUTE (V)**, cette unité lexicale a aussi un lien de polysémie avec chute (IV). Ces deux unités lexicales ont une même idée : la fin de quelque chose. Ainsi, on peut dire qu'elles sont unies par un lien de polysémie, qui est encore la métaphore. Dans CHUTE (IV), l'idée de « fin » est impliquée, car, comme on avait dit auparavant, l'effondrement d'une institution implique la fin de celui-ci. Dans CHUTE (V), on a l'idée de reddition, qui implique aussi qu'on se rend à quelqu'un ou à quelque chose. Cela implique qu'on avait un certain pouvoir ou bien des possessions qu'on n'aura plus parce qu'on les cède pour éviter ou finaliser un conflit.

En relation à **CHUTE (VI)**, celle-ci fait référence à la fin d'une histoire ou un récit, la partie finale. Cette unité lexicale a une relation de métaphore avec CHUTE (V). La chute d'une histoire est, par exemple, très en rapport avec la chute d'un peuple, car les deux sens font référence à la fin de quelque chose. Bien qu'elles peuvent être mises en rapport, dans CHUTE (VI), on ne parle pas de la fin d'un état ou une situation (qui est plus comme un changement d'état), mais la partie finale d'une histoire ou un récit, et

qui ne signifie pas la fin (reddition) d'une position de pouvoir ou importante, mais une partie d'un contenu informationnel.

Finalement, l'unité lexicale **CHUTE (VII)**, qui correspond à la définition du Larousse « masse d'eau qui tombe d'une certaine hauteur », elle a été classifiée aussi comme une unité lexicale avec un sens différent des autres. Cette lexie est utilisée de façon très différente. Cependant, la relation polysémie de celle-ci avec les autres est plus évidente : la métaphore. **CHUTE (VII)** a une relation de polysémie très forte avec **CHUTE (I)**, qui fait référence au fait de tomber. Dans le sens de **CHUTE (I)**, une entité X (personne ou être animé) tombe à un endroit Y. Dans le sens de **CHUTE (VII)**, c'est aussi une entité X qui tombe de haut, mais cela ne fait vraiment pas référence au fait de tomber, mais plutôt au mouvement naturel d'une chute d'eau ou d'une matière X, qui est toujours de haut en bas. Une chute d'eau, par exemple, est la parfaite métaphore de quelque chose ou quelqu'un qui tombe, car le mouvement naturel de tomber c'est aussi toujours d'haut en bas.

## 4. Étiquettes sémantiques des unités lexicales de CHUTE

Dans l'analyse lexicographique de ce vocable, chaque unité lexicale avait son étiquette sémantique correspondante. La mère de toutes les étiquettes sémantiques est « quelque chose ». Après cela, on peut distinguer deux grands groupes d'étiquettes : « faits » et « entités ». Pour commencer avec les étiquettes sémantiques de chaque unité lexicale du vocable CHUTE, on a commencé par le premier sens et on a décidé s'il s'agissait d'un fait ou d'une entité.

### CHUTE#I.a : « déplacement accidentel »

Par rapport à **CHUTE (I.a)**, on peut voir qu'elle est dans le groupe de « faits », car le synonyme le plus courant de chute est « fait de tomber ». Autrement, cette lexie est une nominalisation du verbe « tomber ». On a décidé que l'étiquette la plus approprié pour cette lexie est « déplacement accidentel », qui est dans le sub-group de l'étiquette sémantique « évènement ». La raison pour laquelle on a choisi « évènement » et pas « fait » c'est parce que une action normalement implique un certain degré de volonté. Quand on tombe, on ne le fait pas avec intention. Un évènement par contre implique quelque chose qui arrive ou se produit, et n'implique pas une intention de la part de l'actant. Dans le groupe « évènement », on trouve l'étiquette « évènement non souhaitable », ce qui est parfaitement approprié pour cette première unité lexicale. Quand on fait une chute, normalement, on ne la souhaite pas. Si on va plus loin, on trouve des étiquettes filles comme « **déplacement accidentel** », ce qui est classifié comme l'étiquette sémantique de CHUTE (I.b). La raison est simple : une chute est, principalement, un déplacement. Cependant, ce déplacement à la caractéristique d'être un déplacement accidentel, car un chute n'est jamais faite intentionnellement. Celle-ci est l'étiquette sémantique la plus proche à être la paraphrase minimale de cette lexie.

### CHUTE#I.b : « phénomène physiologique »

Par rapport à **CHUTE (I.b)**, elle est classifiée avec une étiquette qui est très proche

sémantiquement de CHUTE (I.a). C'est-à-dire, l'étiquette sémantique qu'on a choisie pour CHUTE (I.a), qui est « déplacement accidentel » et qui vient de l'étiquette mère « évènement ». Pour CHUTE (I.b), on a choisi l'étiquette sémantique « **phénomène physiologique** » qui vient de l'étiquette mère « phénomène ». On considère que c'est un phénomène et pas un processus ou un évènement. Par exemple, *une chute des cheveux* ou *chute de dents* ou *de feuilles* est clairement un phénomène naturel et physiologique. Les phénomènes sont, selon la définition du dictionnaire Larousse, « des faits naturelles constatés qui peuvent être étudiés scientifiquement ». On pourrait penser qu'une chute de cheveux est un évènement, car c'est quelque chose qui arrive ou se produit, mais les évènements sont de caractère arbitraire. Finalement, on a choisi « phénomène physiologique » parce que par « physiologique » on comprend tout ce qui est relatif aux « phénomènes, fonctions, réactions et propriétés des organes des êtres vivants »<sup>1</sup> (du règne animal et végétal).

Comme on a dit avant, bien que les deux lexies de CHUTE (I) aient des étiquettes sémantiques différentes, on n'a pas séparé ces deux lexies en I et II parce que leur sens a beaucoup en commun : entité X tombe. La seule différence entre les deux c'est que dans chute (a) l'actant X est normalement un animal ou personne, tandis que chute (b) il ne s'agit pas d'un animal ou une personne.

### CHUTE#II : « morceau d'un objet physique »

Passons maintenant à l'unité lexicale classifiée comme **CHUTE (II)**. Selon la définition du dictionnaire Larousse, chute peut être aussi un « déchet d'une matière dans laquelle on a taillé des objets ou des parties », par exemple, des chutes de papier qu'on utilise pour noter ou écrire des brouillons. L'étiquette sémantique fait partie du groupe « entité », car on a considéré qu'une chute ce n'est pas un fait mais un objet, c'est-à-dire, une entité. L'étiquette sémantique choisie pour cette lexie est « morceau d'un objet physique ». Une chute est un morceau d'un objet physique et qui est taillé à partir d'un objet physique d'une matière X à qui l'on donne une utilisation différente Y. Par

---

<sup>1</sup> Définition extraite du dictionnaire en ligne Larousse

exemple, une chute de papier est un morceau d'un papier (objet physique) qui est fait de papier (matière X) et qui est normalement utilisé pour écrire des brouillons. Alors, l'étiquette sémantique la plus approprié est « morceau d'un objet physique », et on pourrait l'utiliser cela comme la paraphrase minimal de chute. Par exemple, *j'écrivais des brouillons sur une chute de papier* peut être l'équivalent de *j'écrivais des brouillons sur un morceau de papier*.

#### CHUTE#III : « processus »

Pour la lexie qui fait référence à un « abaissement » ou une « diminution », on a décidé que son étiquette sémantique soit « processus », car la *chute d'un prix* est un processus par lequel une valeur passe quand il change de valeur. Bien qu'elle ne soit pas la paraphrase exacte de « chute », elle est l'étiquette la plus approprié dans ce cas-là. Si l'on compare la lexie « abaissement (I.a) », qui est un quasi-synonyme de « chute », et on peut voir qu'elle a été classifié aussi sous l'étiquette sémantique « processus ».

#### CHUTE#IV : « fin »

Par rapport à **CHUTE (IV)**, qui fait référence à la chute d'un régime ou institution, on a décidé que l'étiquette la plus approprié est « fin », qui est l'étiquette fille de « évènement ». C'est clairement un évènement, car c'est quelque chose qui arrive mais ce n'est pas une action réalisé par quelqu'un. C'est plutôt quelque chose X qui arrive à une entité ou individu Y. En plus, on peut voir que l'étiquette lexicale peut fonctionner comme paraphrase minimal de « chute ». Par exemple, l'équivalent dans le groupe nominal *la chute d'un empire* serait *la fin d'un empire*, et *la chute du gouvernement* équivaudrait à *la fin du gouvernement*.

#### CHUTE#IV : « arrêt volontaire »

En relation à **CHUTE (V)** (capitulation ou reddition d'un individu ou une entité sociale), l'étiquette sémantique correspondante est « arrêt volontaire », et, à différence de la lexie antérieure, qui est un évènement, celle-ci fait référence à une action. On dit

que celle-ci fait partie du groupe d'étiquettes « action » parce que, dans ce cas-là, une chute est faite intentionnellement par un individu ou entité sociale. « Se rendre » ou « capitulation » (quasi-synonymes de chute) ce sont vraiment des actions, car il y a une intention de la part de l'actant X. Par contre, le sens de CHUTE (IV) n'impliquait pas cette volonté la part de l'actant, ce n'est pas une action.

#### CHUTE#VI : « contenu informationnel qu'on communique »

Par rapport à l'étiquette sémantique de **chute#VI** (partie qui termine une histoire), on peut d'abord avoir des problèmes pour décider si cette unité lexicale est un « fait » ou une « entité ». Si on commence à réfléchir, on va arriver à la conclusion que la chute d'une histoire ou d'un film ce ne sont pas des évènements ou faits qui arrivent ou se produisent, mais ils font partie d'un contenu d'information que l'on communique oralement, visuellement ou à partir d'un texte, car on a besoin de la communication pour que la chute d'une histoire soit possible. Sans la communication, il n'y a pas une histoire ou récit et conséquemment, pas de chute. Par contre, on peut concevoir la chute d'un empire sans penser à quelqu'un qui le raconte. Cela ne fait pas partie à la partie finale d'une histoire qui est raconté d'une certaine façon, mais il fait référence à un empire ou régime. Alors, l'étiquette sémantique qui est plus approprié pour cette lexie est « **contenu informationnel qu'on communique** ». Comme on a dit avant, une histoire est quelque chose que l'on communique, et la chute est une partie de cette histoire qui est caractérisé par être située à la fin.

Si l'on va plus loin sur la hiérarchie d'étiquettes sémantiques, on trouve des étiquettes comme « partie d'un film » avec des lexies comme « plan », ou autres étiquettes qui font référence à documents écrits (« partie d'un document écrit »). Ces étiquettes sont trop spécifiques pour désigner cette lexie, car la chute d'une histoire peut faire partie d'un film, d'un document écrit ou oral, c'est-à-dire, c'est plus général.

#### CHUTE#VII : « cours d'eau »

Finalement, par rapport à l'étiquette sémantique de **chute#VII**, qui fait référence à une cascade, on va dire que c'est clairement une « entité », car c'est quelque chose qui

existe et qui fait partie de la nature, ce n'est pas un fait qui se produit ou qui est réalisé par quelqu'un. Alors, si on regarde encore une fois la hiérarchie des étiquettes, on peut voir des étiquettes qui peuvent être appropriées pour « chute » comme cascade ou masse d'eau qui tombe. Dans un certain moment, on pourrait penser que la définition du Larousse n'est pas tout à fait complète, car une chute peut être d'eau, mais aussi d'une autre matière, comme la lave. On pourrait se centrer moins sur la matière dont la chute est composée, mais sur le fait qu'il s'agit d'une grande quantité d'une matière X qui tombe d'une hauteur Y. Ainsi, l'étiquette sémantique « grande quantité » serait une bonne option. On pourrait dire ainsi qu'une chute d'eau et une chute de lave se caractérisent par le fait qu'elles sont composées par relativement grandes quantités d'une matière X et qui tombent d'une certaine hauteur. On peut appliquer aussi cette formule aux diverses collocations possibles, comme « chute de pluie », qui fait référence à une grande quantité de pluie qui tombe d'une certaine hauteur.

Par contre, on n'a choisi pas l'étiquette « grande quantité » mais on a opté plutôt par l'étiquette sémantique « **cours d'eau** ». Il est un peu difficile de trouver une étiquette sémantique qui s'adapte parfaitement à cette lexie. L'étiquette « cours d'eau » est plus approprié, car elle fait référence aussi aux fleuves et les rivières. Les chutes d'eau font toujours partie d'un cours d'eau comme un fleuve ou une rivière.

Pour contredire l'argument antérieure, on pourrait dire ainsi qu'une « chute de lave » est une métaphore d'une « chute d'eau », et même avec les groupes nominaux *de neige* et *de pluie*. Selon la définition du dictionnaire, une chute est « une masse d'eau qui tombe d'une certaine hauteur ». De cette façon, le sens d'eau est implicitement impliqué dans le sens de « chute ». Quand on dit *les chutes du Niagara* on va directement penser à l'eau, il ne faut pas dire *les chutes d'eau du Niagara*.

En plus, l'étiquette « grande quantité » nous oblige à que l'unité lexicale soit un prédicat, mais on a dit qu'il s'agissait d'un objet sémantique, car est une lexie qui n'implique pas de participants. Ainsi, l'étiquette sémantique ne peut pas être « grande quantité », car il faudrait dire alors le type de substance dont « grande quantité » est composée. Il faut toujours dire *grande quantité + de quelque chose*. Cela veut dire qu'il impliquerait toujours une substance X, c'est-à-dire, un participant.

En fait, cette décision est personnelle, car si on décide que CHUTE est un prédicat sémantique, on peut justifier parfaitement que l'étiquette sémantique soit « grande quantité », parce que de cette façon la formule propositionnelle va être composée d'un participant :  $\sim d'une\ substance\ X$ . Mais ici on a décidé qu'il s'agit d'un objet sémantique et alors son étiquette sémantique doit être adaptée à ce requis.

Jusqu'à ici, on a vu alors les différentes étiquettes sémantiques qui classifient les unités lexicales du vocable chute. On a fait cette sélection selon la hiérarchie d'étiquettes qu'on peut trouver sur le dictionnaire en ligne *DiCoPop* et aussi en partant de la base que chaque unité lexicale a un sens différent et alors une étiquette sémantique différente aussi.

## 5. Formules propositionnelles : structure actantielle de CHUTE

La formule propositionnelle d'une unité lexicale nous sert à montrer la structure actantielle de cette unité lexicale, c'est-à-dire, le nombre d'actants d'une lexie et leur rôle sémantique dans chaque une. Les actants peuvent se définir comme des composants impliqués par le prédicat. Parfois, on peut trouver des unités lexicales qui ne sont pas des prédicats et, conséquemment, qui n'ont pas des actants. Elles sont alors des entités sémantiques.

Dans le cas de chute, par contre, la majorité de ses unités lexicales sont des prédicats. Il a failli bien réfléchir et penser au nombre de participants, face au quel type de participant on se trouve, et quel rôle sémantique ces lexies jouent pour pouvoir déterminer la structure actantielle de chaque unité lexicale.

### CHUTE#I.a : « ~ de quelqu'un X à un endroit Y »

On va commencer par la première unité lexicale : **CHUTE (I.a)**. Cette lexie fait référence à le fait de tomber physiquement, et elle est alors la nominalisation du verbe « tomber ». Pour cette raison, on peut dire qu'il s'agit d'un prédicat sémantique, et elle va avoir donc au moins un participant. Pour savoir combien d'actants ou participants elle implique, il faut regarder au sens de la lexie, qui est « tomber ».

Quand on pense au verbe *tomber*, on pense à quelqu'un qui tombe. Ce « quelqu'un » est toujours un être vivant (animal ou personne) qui est celui qui joue le rôle sémantique d'acteur. On peut dire pour l'instant que la structure actantielle de la lexie CHUTE (I) est composée d'au moins un actant : quelqu'un X. Cependant, celui-ci n'est pas le seul actant qui est impliqué dans le sens de la lexie CHUTE (I). On a tenu en compte aussi le fait que quand on tombe, on le fait toujours sur un lieu. Le lieu est important ici parce qu'une chute (fait de tomber) implique mouvement physique, « tomber », et le processus de la chute implique un mouvement physique qui se produit à un lieu. De cette façon, le prédicat « tomber », qui est la verbalisation de CHUTE (I), a deux actants: X (quelqu'un) et Y (le lieu). Ainsi, à la différence des autres unités lexicales

comme CHUTE (II), III, IV, etc., qui ne sont pas des nominalisations de « tomber », elles n'ont pas des actants qui jouent le rôle de lieu. De cette façon, la formule propositionnelle résultante est « **~ de quelqu'un X à un endroit Y** ».

CHUTE#I.b : « **~ de quelque chose X [d'un endroit Y(X)]** »

On peut dire ainsi que **CHUTE (I.b)**, est aussi une verbalisation de « tomber ». Par exemple, quand on pense à la chute des feuilles en automne, on pense à des « feuilles qui tombent ». Par la même raison que dans CHUTE (I.a), CHUTE (I.b) a un seul actant : X (quelque chose). La seule différence est le type d'actant X. Par exemple, dans « chute des cheveux », X est un objet animé, tandis que « des cheveux » nous indique que les cheveux tombent de son support naturel. Ainsi, la formule propositionnelle est composée de deux participants : « **~ de quelque chose X d'un endroit Y(X)** ». Ici, c'est le endroit Y(X) parce la signification de chute comme chute des feuilles, des cheveux, des dents, etc., implique que le lieu Y est le support naturel de X. X implique que l'endroit Y est le support naturel de X.

CHUTE#II : **~ de l'objet physique X1 constitué de la matière ou substance X2**

Par rapport à CHUTE (II), on a considéré qu'il s'agit d'un prédicat sémantique Ainsi, un premier actant de cette lexie serait le matériel dont elle est constituée. Par exemple, dans « chute de tissu » ou une « chute de papier », « chute » est un prédicat sémantique, car il est constitué d'un matériel X et il fait partie d'un matériel plus grand (qui est normalement constitué du même matériel).

CHUTE#III : **~ du paramètre X [ayant une valeur Y]**

Concernant la formule propositionnelle de l'unité lexicale **CHUTE (III)**, on a décidé que cette lexie est composée de deux participants. Ici, le sens de « chute » est synonyme de « diminution d'une valeur ». Ainsi, une chute implique « quelque chose X », avec une valeur Y, diminue. Ce qui a été plus difficile à déterminer a été le type de nom pour le participant « X », car il y a beaucoup de mots des différents types qui utilisent cette

lexie pour indiquer « abaissement » ou « diminution ». Il faut trouver alors quel est le mot approprié qui peut désigner X.

On peut constater que le participant « X » fait toujours référence à des valeurs de paramètres qui sont différentes unités de mesure, comme euros, dollars, Hz, Volts, etc. Ainsi, on peut formuler des syntagmes comme : chute de pression, la chute des prix en France, chute de tension, etc., et qui équivaudrait plus ou moins à « la pression diminue », « les prix diminuent en France », « la tension diminue ».

Encore une fois, on voit que **CHUTE (III)** est un prédicat et pas un objet sémantique. En plus, on voit que le référent pour X est toujours un paramètre qui a une valeur déterminée. Ainsi, la formule propositionnelle ou structure actantielle de cette lexie est composée de deux participants : paramètre X, qui a une valeur Y. Conséquemment, la formule propositionnelle est la suivante : **~ du paramètre X [ayant une valeur Y]**. Les paramètres X ce sont toujours des mots comme « dollar », « tension », « pression », « prix » « taux », etc. Ces mots impliquent parallèlement une valeur correspondant pour ces paramètres, une valeur Y.

Néanmoins, on va dire, par exemple, « la chute du dollar face à l'euro ». Ici, la valeur de « dollar » est indirectement impliquée. On peut dire aussi « la chute de le taux de chômage », mais on rarement « le taux de 20% de chômage a descendu » ou « la chute du taux de 20% de chômage ». Bien que nous semble évident que « taux » est celui qui a descendu, en fait, c'est la valeur Y de ce paramètre X qui est affecté par le prédicat. C'est pour cela qu'on a décidé de mettre le participant [ayant une valeur Y] entre parenthèses, parce qu'elle fait partie du prédicat « paramètre », mais elle doit être tenu en compte.

#### CHUTE#IV : ~ de l'entité sociale X

Par rapport à la lexie **CHUTE (IV)**, qui fait référence à « l'effondrement d'un régime ou institution », on a décidé qu'elle n'a qu'un seul participant dans sa formule propositionnelle. On peut avoir des exemples comme « la chute de l'Empire Romain » qui est quasi-synonyme de « l'Empire Romain s'effondre » et « la fin de l'Empire Romain ». Il s'agit encore d'un prédicat sémantique ayant un seul participant : « une

entité sociale ». Ainsi, la formule propositionnelle est remplacée par la structure suivante :  $\sim$  de l'**entité sociale X**. On sait que le participant X est toujours un Empire, une institution, régime, etc., et ce qui ces mots ont en commun sémantiquement, c'est-à-dire, ce qui les englobe est que toutes elles sont des « entités sociales », pas des individus ou êtres vivants.

### CHUTE#V : « $\sim$ de l'**entité X** envers l'**entité Y** »

L'unité lexicale **CHUTE (V)** est un prédicat sémantique, car, sémantiquement, elle implique des autres actants qui participent au sens du prédicat. On avait dit que le sens de **CHUTE (V)** signifie, selon le dictionnaire en ligne Larousse, une « reddition, capitulation d'une place forte ». Ainsi, le mot « chute » peut être substitué par « reddition » ou « capitulation », qui sont, au même temps, des nominalisations du verbe « se rendre ».

Subséquemment, il est possible de formuler des phrases comme « la reddition du roi Léopold III et de l'Armée Belge ». Si on reformule la phrase en verbalisant le nom « reddition », on peut identifier plus clairement le type d'actants qu'on peut trouver : « Le roi Léopold III et l'Armée Belge se rendent à l'**Armée Française** ». Ici, on voit qu'il y a un complément verbal, car « se rendre » implique toujours « quelqu'un » qui est l'acteur du prédicat, mais ce prédicat aussi implique quelqu'un d'autre qui est celui à qui X s'est rendu. Même si ce n'est pas obligatoire de mentionner ce dernier, il est toujours présent dans la structure actantielle, car il est impliqué par le prédicat. Pour que quelqu'un X se rend, il faut qu'il aille une autre entité en contre de l'entité X. Ainsi, « chute » est un prédicat à deux actants : quelqu'un ou entité sociale X se rend à une entité Y. Autrement dit, la formule propositionnelle de la lexie **CHUTE (V)** est la suivante :  $\sim$  de l'**entité X** envers l'**entité Y**. En plus, la raison pour laquelle les deux participants sont appelés des « entités » est parce qu'une chute ou reddition peut impliquer soit un individu qui a un certain pouvoir, comme un roi ou le chef d'état, soit une entité sociale, comme un peuple ou un groupe de personnes.

#### CHUTE#VI : ~ du fait X [communiqué par l'entité Y à l'entité Z]

Par rapport à la formule propositionnelle de **chute#VI**, unité lexicale qui signifie « la partie qui termine une histoire, récit, etc. », on peut voir qu'il s'agit d'un prédicat. Cette unité lexicale CHUTE fait référence à une partie de quelque chose qui est plus grande, par exemple, une histoire. C'est-à-dire, il y a quelque chose qui est impliqué par le sens de CHUTE, car elle n'est que la partie d'une autre entité, dans ce cas-là, « histoire ». Néanmoins, on a dit qu'on considérait une chute comme une partie d'un « acte communicationnel », concrètement, la partie finale. Ainsi, la formule propositionnelle est composée par l'actant « **fait X** » (histoire, récit) et aussi « entité Y » raconte à « entité Z » : ~ **du fait X [communiqué par l'entité Y à l'entité Z]**.

#### CHUTE#VII : ~

Par rapport à la dernière unité lexicale classifiée, **CHUTE (VII)**, elle n'est pas un prédicat, mais un objet sémantique. Cette lexie signifie « cascade » ou « masse d'eau qui tombe d'une certaine hauteur », encore une fois, on se trouve face à une lexie qui n'implique des actants ou participants. Il n'y a aucune entité qui participe de ce prédicat. Autrement dit, une cascade ou une masse d'eau n'a pas d'actants, car elle fait référence à un objet de la nature et elle n'implique aucune action ni aucune autre entité non plus. Conséquemment, la formule propositionnelle ne va être composée que du symbole qui représente l'objet sémantique en question : ~.

## 6. Fonctions lexicales : QSyn (quasi-synonymes)

On peut dire que la grande majorité des mots de la langue française ont des synonymes ou quasi-synonymes. C'est aussi vrai que ce n'est pas si commun d'avoir deux ou plusieurs mots qui sont des synonymes exacts, et c'est pour cela qu'on va faire référence au mot « quasi-synonymes », un autre mot pour faire référence aux synonymes approximatifs. Quand on dit que deux mots ils sont des « quasi-synonymes », on dit qu'ils ont presque le même sens, mais avec des différences subtiles.

Ainsi, deux mots sont quasi-synonymes quand ils sont interchangeables entre eux dans certains cas, pas toujours. Ils peuvent avoir souvent des rapports d'inclusion, ils sont traités comme des synonymes, et ils sont beaucoup plus communs, par ex. : « rivière » et « fleuve ». Par contre, les synonymes lexicaux (exacts) sont très rares, mais on peut trouver l'exemple typique de « bicyclette » et « vélo » ou « automobile » et « voiture ».

C'est pour cela que, dans la description lexicographique des unités lexicales de « chute », on fait toujours référence aux quasi-synonymes, car on a considéré qu'il n'y a pas des synonymes exacts pour chacune des lexies analysées. On a trouvé quelques mots par rapport aux sens de la première unité lexicale de « chute ». Ils ont une relation de synonymie approximative avec la lexie en question.

### CHUTE#l.a : bûche, culbute, dégringolade, pelle

Par rapport au premier quasi-synonyme, si on regarde le premier sens de ce mot au dictionnaire, on va trouver que c'est un mot pour désigner une personne qui est « stupide ». Ainsi, on peut dire que ce mot, en tant que CHUTE, désigne un type de chute qui est un peu stupide, et normalement pas très grave. C'est un terme du langage **familier**. Ce terme est un quasi-synonyme de chute, et ces deux mots sont liés par le fait que CHUTE est un générique de celui-ci. En plus, on ne va utiliser « bûche » que dans un contexte familier.

Par rapport à culbute, ce terme fait référence à une chute aussi, mais de caractère brusque et en tête en avant. On utilise ce mot pour désigner un type de chute qui est un

peu forte et aussi malencontreuse. Il est un synonyme de chute pour la même raison qu'avant : il est un type de chute. Alors, il y a une relation d'inclusion. Ils peuvent être interchangeables entre eux dans plusieurs cas, mais pas toujours.

On a trouvé aussi que le mot dégringolade est un quasi-synonyme de CHUTE. Ce terme fait aussi référence à une chute brutale mais en descente précipitée. Ce terme peut être aussi verbalisé comme « dégringoler », qui est l'action de faire une rapide et brusque descente, une chute. Encore une fois, le terme CHUTE est un générique de « dégringolade », car ce dernier est un type de chute (accélérée et en descente). D'autre côté, on n'utilise ce mot que dans le langage familier.

Par rapport aux quasi-synonymes « pelle », « gadin » et « gamelle ». Ces termes ne sont utilisés que dans le langage familier. « Avoir un gadin » ou « une gamelle » ou « prendre une pelle » ce sont des synonymes de « tomber » ou de « faire une chute ». La seule différence c'est que l'expression n'est utilisée que dans un registre familier, tandis que chute et tomber on peut l'utiliser dans des registres plus formels.

#### **CHUTE#I.b : « perte »**

Pour cette unité lexicale, on n'a trouvé qu'un seul synonyme : « perte ». Il est un synonyme approximatif pour des GN comme « chute des feuilles » = « perte de feuilles », « chute de cheveux » = « perte de cheveux », « chute de dents » = « perte de dents ». Il n'y a pas vraiment un synonyme très proche pour ce mot, car, avec « perte », beaucoup de sens de quelque chose qui tombe. Ce n'est pas vraiment un synonyme très proche, mais il passe avec la majorité des groupes nominaux avec lesquels CHUTE se combine.

D'autre côté, on pourrait penser aussi au mot « tombée », mais il a un sens très spécifique, très littéraire, et il n'est utilisé dans des contextes littéraires ou pour la « tombée de pluie » ou « de neige » à la Suisse.

## CHUTE#II : « Rognure », « débris », « déchet », « détritus », « reste », « morceau »

Par rapport à « **rognure** », ce terme est utilisé pour désigner des parties d'une matière qui a été coupé. Ainsi, il s'agit d'un morceau d'une matière X (normalement papier, cuir ou métal). Ce qui ce mot a en commun avec CHUTE c'est que les deux sont des morceaux d'un objet X qui est d'une matière concret. Il s'agit, comme tous, d'un synonyme approximatif, car ces mots ils ne sont pas interchangeables tout le temps.

Par rapport à « **débris** », on a trouvé que ce mot est utilisé pour se référer aux restes et morceaux inutilisables des choses brisées. Une chute est, essentiellement, une chose qui est un morceau de quelque chose d'autre et qui est, dans quelque sorte, inutilisable pour faire la fonction de l'objet dont il faisait partie. Cela est la partie de sens en commun entre ces deux termes.

Par rapport à la définition au dictionnaire Larousse de « **déchet** », qui est « ce qui tombe d'une matière qu'on travaille », on peut voir qu'il apparait le mot « tomber » qui est aussi une partie du sens de CHUTE, il a un peu le sens de « jeter ». Une chute de papier et un déchet de papier ont beaucoup en commun : ils font partie d'un objet d'une matière X. Quand on travaille avec des feuilles de papier dans un bureau, on aura toujours des déchets qui nous restent, si on travaille avec le cuir, on aura aussi des déchets de cuir qui ne sont pas utilisables. Ainsi, on peut dire qu'on a des chutes de papier ou des chutes de cuir qui restent. Les deux font référence à des morceaux que l'on ne peut pas utiliser, mais à qui normalement on donne une autre fonction différente.

En ce qui concerne le mot « **reste** », encore une fois c'est un mot qui fait référence à un morceau ou une partie d'un objet d'une matière ou substance déterminée, il est la partie de quelque chose qu'on n'utilise pas. On l'utilise beaucoup pour faire référence aussi à la nourriture, mais on peut l'utiliser beaucoup pour parler des déchets des matériaux (normalement des morceaux) qu'on n'utilise pas.

Par rapport à « **détritus** », on a décidé qu'il est un synonyme de CHUTE (II), car il fait référence aussi aux restes, matériaux qui deviennent inemployables après avoir été travaillés ou utilisés par l'homme. On peut les appeler aussi « **ordures** », comme les « ordures ménagers ». Bien qu'on parle des matériaux et des restes, on perde un peu le

sens de « morceau d'un objet », mais l'idée est la même. Tandis qu'un détritus ou une ordure ce sont des objets qui deviennent inutilisables, une chute est une partie d'un objet qui devient inutilisable. En plus, on utilise souvent les chutes et les détritus pour des autres fonctions, comme faire le ménage (tissu), écrire des brouillons (papier), etc.

Dernièrement, on a classifié le mot « morceau » comme un synonyme de « chute ». Il fait partie aussi de l'étiquette sémantique de **CHUTE (II)**, donc qu'il est un synonyme. On a mis aussi l'unité lexicale **MORCEAU#I.1a** qui fait référence à la partie d'un objet physique, de la même façon qu'une chute est un morceau d'un objet physique. On peut dire qu'une « chute » de papier est un « morceau » de papier, car le premier est « un déchet d'une matière dans laquelle **on a taillé des objets ou des parties** ». C'est pour cela qu'on peut considérer que morceau est un synonyme approximatif de chute.

On a trouvé aussi que le mot « **rogaton** » est un possible synonyme de CHUTE (II), mais il est très vieilli. Aujourd'hui, il n'est utilisé que pour parler des restes de nourriture en langage familier. C'est pour cela qu'on a décidé de ne pas le considérer comme un synonyme de chute, car, d'un côté, il est trop vieilli, et d'autre côté, il est trop spécifique. C'est vrai qu'il est utilisé aussi pour faire référence à des restes d'un objet, mais, encore une fois, n'est que pour la nourriture.

**CHUTE#III: « abaissement », « baisse », « krach », « dépréciation », « descente », « diminution », « réduction », « effondrement »**

Encore une fois, si on regarde le sens de l'unité lexicale **CHUTE (III)**, on va trouver la définition suivante : « diminution de valeur, d'intensité ». Par rapport à « abaissement » et « baisse », on les a classifiés comme des synonymes de « chute », car « abaissement » et « baisse » ce sont des termes qui font référence à l'action de « baisser ». Un abaissement peut faire référence à des objets physiques, mais aussi aux entités plus abstraites, comme une valeur ou un paramètre. Comme CHUTE (III) fait aussi référence à la diminution ou baisse d'une valeur de quelque chose, on peut dire que « abaissement » et « baisse » sont synonymes de CHUTE. La différence entre eux deux est qu'on conçoit une chute comme une diminution rapide et brusque d'une valeur X,

tandis que « **abaissement** » ou « **baisse** » peut être aussi conçu comme un procès plus progressif, moins brusque.

Par rapport à l'unité lexicale « **krach** », on l'a classifié aussi comme un des synonymes de **CHUTE** (III) parce qu'elle fait aussi référence à une diminution d'une valeur. La différence est qu'on n'utilise **krach** que dans le contexte de la bourse. Ainsi, on peut dire qu'il est un synonyme de chute, mais seulement quand on parle des valeurs de la bourse. Pareillement, le concept de **krach**, qui est emprunté de l'anglais (crack), a une connotation d'échec total, d'une diminution très soudaine et brusque qui rompe avec le rythme normal des valeurs de la bourse. On ne peut pas remplacer « krach » par « chute » à chaque fois, car « krach » a une connotation plus dramatique. Une « **chute des valeurs de la bourse** » peut arriver plus ou moins fréquemment, tandis qu'un « **krach des valeurs de la bourse** » est plus fort avec des conséquences plus redoutables.

Il en va de même pour l'unité lexicale « **effondrement** ». Un « effondrement des prix » et « chute des prix » ne sont interchangeables que dans certains contextes. Par exemple, quand un prix a subi une descente très soudaine et brusque, on peut utiliser « effondrement ». On ne peut pas l'utiliser quand on parle d'une légère chute d'une valeur.

On a classifié le mot « **dépréciation** » comme un synonyme de « chute » parce que, en fait, ce mot fait référence à une dévalorisation d'un prix ou de quelque chose qui a une valeur déterminé. Normalement s'utilise pour se référer à la perte de valeur, dévalorisation de quelque chose, on ne l'utilise pas pour se référer à la baisse d'intensité de quelque chose.

Par contre, les mots comme « **descente** », « **diminution** » et « **réduction** », qui sont des synonymes de « chute », et, à la différence de dépréciation, ces synonymes peuvent être interchangeables avec « chute » même si on est en train de parler d'une valeur ou d'une certaine intensité. On peut dire « descente de tension », « diminution de tension » et « réduction de tension » pour faire la paraphrase de « chute de tension ». Ainsi, on peut dire aussi « descente des prix », « diminution des prix » et « réduction des prix » pour paraphraser le groupe nominal « chute des prix ».

#### CHUTE#IV: « échec », « effondrement », « dégringolade »

La chute d'un empire signifie que le pouvoir de cet empire est arrivé à sa fin. D'autre côté, quand on parle d'un « échec », par exemple, l'échec d'une institution, on parle de l'insuccès ou la défaite de cette institution envers la tentative de réussir. Par exemple, en histoire, on parle souvent de « l'échec de l'Empire Romain ». Cela est un synonyme de « la chute de l'Empire Romain » envers la tentative de réussir, de grandir.

Parallèlement avec CHUTE, on a un de ses synonymes : « effondrement ». Bien que le sens premier soit le fait de s'effondrer physiquement, un « effondrement » peut aussi faire référence à un fait abstrait, utilisé aussi pour parler de « fin d'un empire ». Ainsi, « l'effondrement d'un empire » est synonyme de « chute d'un empire », c'est-à-dire, sa fin.

Il en va de même pour « dégringolade ». Ce mot, qui est de registre familier, a un premier sens qui signifie « fait de tomber physiquement ». Cependant, il a encore un autre sens qui est plus abstrait. Cela fait référence aussi à l'effondrement, la chute d'une institution ou entité sociale.

#### CHUTE#V: « capitulation », « reddition », « abandon »

On a mentionné trois synonymes approximatifs pour l'unité lexicale **CHUTE (V)**, qui signifie « capitulation, reddition d'une place forte ». Commençons-nous par « capitulation », et, si l'on cherche au dictionnaire, on va trouver « action de capituler », qui signifie « se rendre à l'ennemi ». « La chute de quelqu'un X » signifie que « X se rend à quelqu'un d'autre Y », qui est l'ennemi. « Capitulation », aussi bien que « chute », il est un nom qui désigne une action volontaire : « se rendre ».

C'est pour cela que « reddition » est aussi un des quasi-synonymes de CHUTE. « Reddition » est la nominalisation du verbe « se rendre », et qui fait référence à l'acte par lequel une troupe ou une forteresse met bas les armes ». Ainsi, « la reddition de quelqu'un X » (quelqu'un qui se rend) équivaut à « la chute de quelqu'un X ». C'est un synonyme très proche de « chute », ainsi que de « reddition ».

D'autre côté, on a classifié aussi le mot « abandon », comme un quasi-synonyme de CHUTE. Un abandon, qui peut faire référence au fait d'abandonner quelque chose ou s'quelqu'un, c'est-à-dire, lâcher quelque chose au pouvoir de quelqu'un d'autre. Une chute est la reddition d'une place au pouvoir, et, le fait de se rendre implique qu'on laisse une place de pouvoir, on l'abandonne. C'est pour cela que le mot « abandon » fonctionne aussi comme synonyme.

#### CHUTE#VI: « fin », « conclusion »

Par rapport au sens de CHUTE (VI), qui fait référence à la partie finale d'une histoire ou un récit. Un des synonymes choisis est « **fin** ». Il est un synonyme très proche de « chute », car la chute d'une histoire est la fin d'une histoire, et ils sont interchangeables très souvent. « Chute » et « fin » sont des verbalisations du mot « finir » ou « terminer » et ainsi, des synonymes très proches.

Un autre quasi-synonyme choisi a été « conclusion ». Ce terme fait référence, premièrement, au fait de conclure une affaire. Cependant, il fait aussi référence à la partie qui marque la fin d'un discours ou un texte. Il y a des connotations différentes avec « conclusion » et « chute », mais subtiles. On peut dire que ces deux mots sont interchangeables très souvent. Néanmoins, ils ont une petite différence de sens : d'un côté, « chute » est simplement la fin d'une histoire. Une « conclusion », implique, implicitement, que cette fin a une réflexion, ou que la fin est fermée. Dans des récits, la conclusion peut être la réflexion finale ou une synthèse. Dans une histoire, une conclusion peut être de caractère moral, ou qui implique aussi la résolution d'un conflit. Mais la chute d'une histoire ou d'un récit est tout simplement la partie qui est à la fin.

#### CHUTE#VII: « cascade », « cascatelle », « saut », « cataracte »

Par rapport à la dernière lexie, **CHUTE (VII)**, elle a trois synonymes possibles : « cascade », « cascatelle », « saut ». Les trois font référence à une « masse d'eau qui tombe d'une certaine hauteur », mais ils ont des différences entre eux. Une « cascade »

est comme une chute d'eau qui peut être naturelle ou artificielle, une « cascatelle » est d'usage plus littéraire, et il fait référence à une cascade petite. D'autre côté, on a « saut », qui fait aussi référence à une chute d'eau qui fait partie du cours d'une rivière. Par contre, une « cataracte » est une chute d'eau qui fait partie du cours d'un fleuve. Ainsi, une cataracte est normalement plus grande qu'un saut d'eau, et le terme « chute » peut faire référence à toutes ces lexies. Autrement dit, « chute » est un générique de tous ces mots.

## 7. D'autres fonctions lexicales

Dans cette section, on va expliquer toutes les fonctions lexicales choisies spécifiquement pour chaque une des unités lexicales du vocable « chute ». Les fonctions lexicales utilisées varient en fonction de la lexie dont on parle. Les FL qu'on traite ici portent des termes différents à ceux du DiCoPop, elles sont plus vulgarisés, car elles sont très complexes et nombreuses. Comme il nous faudrait les connaître toutes, il est plus simple de les vulgariser pour mieux travailler avec les lexies. Comme on a dit, on a choisi des différentes fonctions lexicales qui sont appropriés pour chacune des lexies pour faire une description lexicographique plus détaillé. On va expliquer les lexies par en expliquant les fiches par ordre d'apparition pour qu'il soit plus compréhensible et facile de chercher.

Comme on avait expliqué dans la première section du travail, les fonctions lexicales peuvent fonctionner sur l'axe paradigmique ou bien sur l'axe syntactique. Ici, on travaille sur les deux : l'axe paradigmique, qui fait référence aux équivalents verbaux (V0), adjetivaux (A0), nominaux (N0), synonymes, antonymes, etc., aussi sur l'axe syntagmatique, qui fait référence aux combinatoires qui forment des collocations avec la lexie en question.

## Chute (I.a)

Commençons-nous par la première lexie. Ici, on a pu trouver des équivalents verbaux, mais pas des antonymes. Bien que « chute » est un nom, cette unité lexicale fait référence au fait de « tomber », et on peut alors la « verbaliser ».

Si on regarde tous les équivalents verbaux, on trouve premièrement le verbe « chuter » et le verbe « tomber », qui est mentionnée dans la définition de « chute 1 : action de tomber ». Dans ce cas-là, il est possible d'utiliser « chuter » comme équivalent verbal de « chute ». Aussi, à partir des synonymes trouvés pour cette lexie, on a vu qu'ils sont aussi verbalisables et ainsi, des équivalents verbaux de « chute ». D'ailleurs, on a trouvé « culbuter » et « dégringoler », qui sont des verbalisations directes de « culbute » et « dégringolade ». Par contre, on a pu pas trouver un équivalent verbal de « pelle », « gadin » et « gamelle ». On peut dire aussi que la lexie « redressement » est aussi un quasi-synonyme de « chute », car il fait référence au fait de se mettre dans une position verticale, ou de remettre le corps dans son position normale.

On passe déjà aux FL syntagmatiques, par rapport aux combinatoires. Premièrement, on trouve le terme « assez grave », qui est une vulgarisation d'une FL de type « Magn ». Ici, on peut trouver des adjectives qui se combinent avec la lexie « chute » pour former des collocations, des adjectives qui servent à indiquer un certain degré de gravité. Par exemple, on peut dire « chute importante » ou « grave », « sévère ». Tous ces adjectifs ont de mises différents, mais ils ont tous des connotations autour de la même idée : un certain degré de gravité. On a mis aussi l'adjectif « malheureuse ». Bien qu'il soit un adjectif qui nous indique que l'évènement n'a pas été heureux, on l'a mis comme un adjectif qui indique que l'évènement est « **assez grave** », car, dans ce cas-là, une chute n'est jamais heureuse. Ainsi, quand on remarque qu'une chute est « malheureuse », c'est parce qu'elle est assez grave. Il en va de même avec des adjectifs comme « impressionnante » et « spectaculaire », qui nous indique qu'une chute est assez grave, parce que, si on prend pour acquis qu'une chute n'est jamais un évènement heureux. Ainsi, quand on dit qu'elle est « impressionnante » ce n'est pas parce qu'elle est superbe, sinon qu'elle est grave. Autrement dit, ces deux adjectifs peuvent avoir des connotations positives ou négatives selon le nom à qui complémentent. Dans ce cas-là,

une chute a toujours de connotations négatives, alors que ces adjectifs ne font qu'exagérer la négativité de cet évènement.

Après, on a trouvé des combinatoires pour décrire une chute qui n'est pas si grave, sous le terme « **peu importante** ». On a trouvé les adjectifs « petite » et « légère ». Bien qu'on ait dit qu'une chute a des connotations négatives, ces adjectifs ne font qu'adoucir les connotations négatives du mot « chute ». Une chute « petite » n'est qu'un évènement négatif, non souhaitable, mais qui n'est pas si grave comme il pourrait être.

D'autre côté, on peut trouver aussi des combinatoires verbaux (verbes supports) qui servent à exprimer des significations grammaticales différentes. Selon Xavier Blanco et Pierre-André Buvet de l'Universitat Autònoma de Barcelona, « les verbes supports sont lexicalement conditionnés par le nom prédicatif avec lequel ils se combinent pour exprimer un sens grammatical donné »<sup>2</sup>. Ainsi, c'est la combinaison qui exprime un sens déterminé et pas le verbe support ni le nom prédicatif.

Ici, on va préciser, pour chaque signification grammaticale, les verbes supports qui se combinent avec le nom prédicatif pour exprimer telle signification. On trouve parfois des significations grammaticales qui peuvent se combiner avec beaucoup de noms prédicatifs et d'autres qui sont très spécifiques et qui ne peuvent se combiner qu'avec un seul nom prédicatif.

Dans le cas de **chute** (I.a), on a trouvé des verbes supports qui, combinés avec la lexie prédicative, forment des significations comme « X subir ~ » et « X faire ~ ». Ces deux significations grammaticales, d'aspect inchoatif, peuvent être formées à partir des combinaisons comme « faire une chute » ou « prendre une chute ». En plus, pour la signification grammaticale « X subir ~ », on a aussi la combinaison « être victime de » ou « endurer »: *il a été victime d'une chute très grave* ou *il a enduré une chute très grave*.

Par ailleurs, on trouve des autres verbes terminatifs : « X/Qqch/Qqn faire cesser ~ ». Il est important de tenir en compte que le sujet de cette « action » peut être X, quelque chose ou quelqu'un. Ainsi, X peut éviter sa propre chute (la chute de X), mais peut être qu'il soit quelqu'un ou quelque chose d'autre qui l'interdit (une entité externe). Les

---

<sup>2</sup> Pg 16 (document Xavier blanco)

verbes trouvés sont « freiner », « éviter », « empêcher » et « amortir ». Ainsi, on peut dire « le parachute a freiné/évité sa chute » et aussi « le matelas a amorti sa chute ».

Pour la signification « **[Qqn/Qqch.] Causer que ~ soit expérimenté par X** », les verbes supports conditionnés lexicalement par la lexie « chute » pour exprimer cette signification grammaticale sont : « causer », « provoquer » et « entraîner ». Les verbes « provoquer » et « causer » ce sont des quasi-synonymes qui peuvent se combiner très souvent avec beaucoup de noms prédictifs. Par contre, on a le verbe support « entraîner », qui exige au même temps la préposition « dans », qui donne lieu à « entraîner [dans sa ~] ». Cette collocation signifie « amener quelqu'un dans son écroulement », c'est-à-dire, « provoquer ou causer que X expérimente ~ ».

### **Chute (I.b)**

Sur l'axe paradigmique, on n'a pas trouvé des antonymes pour cette lexie, et on n'a pas trouvé des antonymes non plus. On a passé alors à l'axe syntagmatique, avec des significations grammaticales très proches de ceux de **chute I.a**. À la différence de la lexie antérieure, elle n'a pas strictement des connotations négatives. Ainsi, la signification grammaticale n'est pas « assez grave » ou « peu grave », mais « assez intense » et « peu intense ». Autrement dit l'adjectif dans *une forte chute des feuilles* fait référence à une chute qui est plus intense que d'habitude. Néanmoins, les adjectifs « sévère » et « brutale » ont des connotations un peu plus négatives. « Une sévère chute des feuilles » a des connotations un peu plus négatives que « une importante chute des feuilles ».

Par rapport à la signification grammaticale « peu importante », on a trouvé deux adjectifs « petite » et « légère ». Pour « petite chute des cheveux », on comprend que X a subi une chute ou perte des cheveux pas très intense. Par contre, une « légère chute des cheveux » signifie que X a subi une chute des cheveux qui est peu perceptible.

Il y a aussi des adjectifs qui se combinent avec la lexie « chute » pour former des collocations qui expriment des évènements qui n'auront pas dû avoir lieu. Dans ce cas-là, les adjectifs « malencontreuse » et « malheureuse » sont les plus communs pour former ce type de signification. À la différence de ces adjectifs à la lexie antérieure, ici

on les a classifiés comme des adjectifs qui donnent une signification grammaticale différente. Ici, les adjectifs ne sont pas pour indiquer un degré d'intensité, mais que ~ ne devrait avoir dû pas lieu. Une chute (I.a) est toujours accidentelle, tandis que chute (I.b) n'as pas la connotation d'évènement « accidentel », car elle est un phénomène physiologique. Ainsi, on peut avoir la combinaison « chute (I.b) malheureuse » pour dire qu'elle n'aurait pas dû avoir lieu, mais « chute (I.a) malheureuse » nous sert plutôt à intensifier la gravité de cette chute.

Par rapport à la signification « qui se produit rapidement », on parle ici d'une signification grammaticale qui fait référence à la vitesse à laquelle le phénomène se produit. On a des adjectifs comme « rapide » et « subite », et l'adjectif « brusque », il a une connotation plus négative, mais ils font tous référence à la même idée.

Par rapport aux combinatoires lexicales de type verbal, c'est-à-dire, des verbes qui se combinent avec le nom prédicatif pour former des collocations verbales, on trouve celui qui signifie « X subit une chute », et « une chute a lieu ». Par rapport au premier, on a les verbes « subir », « avoir » et « endurer ». Les deux exigent le déterminant « une ». Par exemple, on peut dire *mon père il a subi une chute des cheveux*, et *j'ai eu une chute des dents très soudaine quand j'étais petite*. Par rapport à la deuxième signification, on a le verbe support « se produire » ou « avoir lieu » : *la perte des dents se produit à cause du vieillissement*.

On a aussi les significations grammaticales qu'on avait antérieurement, comme « [X/Qqn/Qqch.] **Faire cesser** ~ », qui fait référence à ces verbes supports terminatifs, qui font référence à terminer, mettre fin à un fait. On a les verbes « freiner », « éviter », et « empêcher ». D'autre côté, la signification grammaticale « **Qqn ou qqch. cause que ~ soit expérimenté par X** », on n'a que les verbes supports « provoquer » et « causer » : *la chute de cheveux peut être provoqué par le stress*.

## Chute (II)

Sur l'axe paradigmatique, on n'a trouvé rien pour cette lexie. On n'a pas trouvé des antonymes ni d'équivalents verbaux. Par contre, on a trouvé quelques adjectifs par rapport à la partie combinatoire (syntagmatique) : les significations grammaticales par

rapport à la taille de ~. Ce sont les SG « de petite taille » et « de grande taille », représentés par des adjectifs comme « petite », « grande », « large ».

Finalement, on a trouvé aussi les noms les plus courants pour X (matière) : Papier, tissu, carton, plastique, toile, étoffe, drap, coton, laine, cuir, velours. Les plus courants d'entre ceux-ci sont les chutes de « papier » et « tissu ».

### Chute (III)

Par rapport à l'axe paradigmatique, on a trouvé deux antonymes pour ce mot : « augmentation » et « hausse », qui sont des antonymes aussi des synonymes de chute « abaissement » et « baisse ». En plus, on a trouvé aussi le mot relèvement, qui fait référence à l'action ou fait d'augmenter une valeur ou des données quantifiables, chiffrables. Ainsi, *le relèvement du prix du carburant* pourrait être l'antonyme de *la chute du prix du carburant*.

En suivant sur l'axe paradigmatique, on peut trouver aussi beaucoup d'équivalents verbaux. Ils font tous référence à la diminution d'une valeur, intensité ou un prix, et ils sont : « chuter », « abaisser », « baisser », « réduire », « diminuer », « effondrer » et « dévaluer ». Le verbe « dévaluer » n'est utilisé que pour parler d'économie et des valeurs de la bourse.

On peut voir aussi que pour les adjectifs qui se combinent avec la lexie en question pour former des significations comme « marqué ». Une chute est « marquée » quand elle implique un changement très grand. Ainsi, on a des adjectifs comme « forte », « importante », « grosse » et « marquée », qui sont sélectionnées par le nom prédicatif et indiquent un certain degré d'abaissement. L'adjectif « marquée » est toujours placée après le nom prédicatif, pas avant. C'est-à-dire, on peut dire *une chute marquée*, mais on ne peut pas dire *\*une marquée chute*. Les adjectifs avec des connotations négatives sont « violente », « grave », « brusque », « brutale », « sévère », « inexorable » et ils s'utilisent pour des contextes auxquels la chute du paramètre X a des conséquences mauvaises.

Après avoir mentionné les adjectifs par rapport à la signification grammaticale « marquée », on a aussi des adjectifs liés à la signification grammaticale « peu marquée », qui sont « petite » et « légère ».

D'autre côté, on a aussi des adjectifs pour désigner la vitesse avec laquelle « chute » se produit. On a les adjectifs « soudaine » et « subite » qui donnent le sens de rapidité d'un fait : *soudaine chute de l'euro face au dollar*. On a aussi l'adjectif qu'on a classifié dans la signification grammaticale « marquée », qui est « brusque ». Cet adjectif, combiné avec notre lexie, il donne aussi une signification de vitesse, de rapidité. Quand on dit *brusque chute de l'euro face au dollar*, l'adjectif *brusque* nous donne une double connotation : que la chute de l'euro face au dollar était forte (marquée), mais aussi que cette diminution de valeur de la monnaie a était soudaine, subite.

Par rapport aux verbes supports, on a aussi des verbes supports qui forment des significations grammaticales différentes quand on les combine avec le nom prédictif « chute ». Des significations comme « X fait une chute » ou « X subit une chute » peuvent être exprimés parmi les verbes supports « faire » et « subir » : *l'euro a fait une forte chute face au dollar* ou *ma mère a subi une forte chute de tension*.

On a déjà vu des verbes supports terminatifs, qui se combinent avec les lexies (noms prédictifs) pour former des significations grammaticales comme « faire cesser ». Dans ce cas-là, on peut trouver des verbes supports terminatifs et qui indiquent une phase terminale d'un fait ou une action. Dans ce cas-là, le verbe support *freiner* nous indique la phase finale du fait de « chuter » : *les EUA ont freiné la chute du dollar*.

On a des autres verbes supports qui sont causatifs, comme *provoquer* ou *entrainer*, se combinent avec la lexie pour former des significations causatives comme « **quelque chose cause que la chute soit expérimenté par X** ». Par exemple, si on dit « Grèce va entraîner l'euro dans sa chute », on dit que X (euro) diminuait à cause de quelque chose (Grèce). Autrement dit, « la Grèce a causé/provoqué que la chute soit expérimenté par l'euro ».

On a aussi les verbes supports qui « empêchent » une chute. Ainsi, on trouve la signification grammaticale « quelque chose cause que la chute ne soit pas expérimenté par X ». Par exemple, si on dit « boire de l'eau m'a évité beaucoup de chutes de

tension », on dit que quelque chose (boire de l'eau) cause que la chute ne soit pas expérimenté par X (moi). D'autre côté, on peut aussi utiliser « le FMI a empêché la chute de l'euro », qui signifie que quelque chose (FMI) évite que la chute soit expérimenté par X (l'euro).

## Chute (IV)

Sur l'axe paradigmique, on trouve des antonymes et des équivalents verbaux pour la lexie « chute » qui fait référence à « l'effondrement d'un empire ». On a trouvé les lexies « relèvement » et « redressement ». Le premier fait référence au fait de restituer ou rétablir quelque chose, par exemple, *le relèvement de l'entreprise* ou *le relèvement des institutions financières*. Le deuxième fait référence au fait de retourner à un rythme normal après avoir eu une situation plus adverse. Par exemple, *le redressement des bancs* ou *le redressement de l'Empire byzantin*.

En suivant sur l'axe paradigmique, on a aussi des équivalents verbaux par rapport à la lexie « chute » : « chuter » et « s'effondrer ». Le premier est directement une verbalisation du nom prédictif « chute », car, dans ce sens-là, on peut l'utiliser aussi comme verbe. Par exemple, *l'Empire a chuté à cause de l'attaque des Barbares*. On peut utiliser aussi le verbe « s'effondrer » et la locution verbale « tomber en disgrâce » : *l'Empire s'effondrait à cause de l'attaque des Barbares* ou *l'Empire a tombé en disgrâce à cause de l'attaque des Barbares*.

Passons-nous maintenant à l'axe syntagmatique. On peut trouver beaucoup des combinatoires qui forment des différentes collocations avec la lexie « chute ». On trouve, d'un côté, tous les adjectifs qui ont avoir avec l'importance du fait : « importante », « lourde », « impressionnante » et « inexorable ». Ces adjectifs peuvent se combiner à droit ou à gauche du nom prédictif. Par rapport à l'effondrement d'une institution, une chute « importante » est une chute qui a eu un impact assez considérable et qui a eu des grandes conséquences. Par rapport à « lourde », cet adjectif a un sens très proche à « importante », mais avec des connotations plus négatives. Quand on parle d'une chute « lourde », on parle d'un effondrement qui a eu des effets graves qui ont affecté copieusement. D'autre côté, une chute « impressionnante » a des connotations

différentes. Il s'agit d'un évènement qui étonne, qui n'était pas dans nos expectatives. Finalement, l'adjectif « inexorable » a des connotations très négatives. Une chute « inexorable » fait référence à un effondrement avec des conséquences dévastatrices, des effets très cruels et terribles.

On a ensuite deux significations grammaticales par rapport à la vitesse avec laquelle un fait se produit : « qui se produit rapidement » et « qui se produit lentement ». On a des adjectifs comme « soudaine » et « rapide » pour exprimer une chute qui se produit très rapidement, et l'adjectif « lente » pour un effondrement lent, une chute lente.

Par rapport aux verbes supports, on a des verbes qui expriment « X fait une chute » ou « X subit une chute », comme « faire » ou « subir », mais aussi on trouve des verbes supports causatifs, qui causent que l'évènement dont on parle soit expérimenté par X, comme « causer », « provoquer » ou « conduire à ». Par exemple, on peut dire « la forte crise économique a conduit la Grèce à sa chute ».

Finalement, on a des verbes supports qui expriment le fait de faire cesser une action ou un évènement, comme le verbe « freiner » : *Ils ont pu pas freiner la chute de l'entreprise*. On a encore une fois les verbes « éviter » et « empêcher » pour faire référence au fait d'éviter qu'une chute soit expérimentée par quelqu'un ou quelque chose X : *Ils ont évité/empêché la chute de l'entreprise*.

## Chute (V)

On peut trouver, sur l'axe paradigmatique, deux fonctions lexicales qu'on a déjà trouvé : des antonymes et des équivalents verbaux. Par rapport aux antonymes de « chute » comme « reddition », on a trouvé trois quasi-antonymes : « résistance », « endurance » et « rébellion ». Par rapport aux deux premiers, qui sont des quasi-synonymes entre eux, on peut dire qu'ils font référence au fait de résister envers un adversaire. Cette idée s'oppose à l'idée de reddition (chute) de quelqu'un envers quelqu'un d'autre. D'autre côté, l'idée de « rébellion » est aussi semblable : une rébellion c'est le fait de ne pas se rendre, mais de poursuivre un état d'opposition contre quelqu'un d'autre. Ainsi, on peut dire que *la chute de l'armée Turquoise* a pour antonyme *l'endurance de l'armée Turquoise* ou *la rébellion de l'armée Turquoise*. Ils

ont des connotations un peu différentes, car « l'endurance » c'est plutôt la « résistance », et la rébellion c'est plutôt le fait d'aller en contre de quelqu'un.

Par rapport aux équivalents verbaux, on a trouvé les verbes « se rendre », qui est une verbalisation du nom « reddition » (quasi-synonyme de « chute »), et « capituler », qui est une autre verbalisation d'un des quasi-synonymes de chute : « capitulation ». Les deux font référence au « fait de se rendre à l'ennemi, de se reconnaître vaincu »<sup>3</sup>. Ainsi, on peut dire « l'armée a capitulait face à l'ennemi », qui est synonyme de « la capitulation de l'armée face à l'ennemi » et de « la chute de l'arme face à l'ennemi ».

Par rapport à l'axe syntagmatique, les combinatoires pour cette lexie sont multiples. En premier lieu, on a trouvé des verbes supports qui peuvent se combiner avec cette lexie, entre eux : « provoquer », « causer », « forcer », « conduire (à) ». Tous ces verbes se combinent avec « chute » pour former une signification comme « causer », c'est-à-dire, quelque chose cause la chute de X.

Une autre signification qu'on a déjà vu et qui est pertinente c'est « avoir lieu », c'est-à-dire, pour faire référence au fait que quelque chose a lieu. Ces verbes peuvent être la même locution verbale qu'on utilise pour définir la signification verbale, « avoir lieu », ou bien le verbe « se produire » : *hier se produit la chute de l'armée* qui est paraphrasable avec *hier a eu lieu la chute de l'armée*.

Ensuite, on a trouvé aussi des noms courants qui font référence à l'un des actants (l'actant Y) : « adversaire » et « ennemi ». Quand on se rend, on le fait face à un adversaire à qui on était opposés.

## Chute (VI)

Par rapport à l'axe paradigmatique, on a trouvé, encore une fois, des quasi-antonymes et des équivalents verbaux. Les quasi-antonymes sont les noms « commencement » et « début ». Entre eux, ils sont des quasi-synonymes, car ils ne peuvent pas toujours être interchangeables. Ils ne sont des antonymes de la lexie qu'en les contextes dont on parle d'une histoire raconté ou un récit. Par exemple, on peut dire que la *chute* d'un livre est

---

<sup>3</sup> Définition donnée par le dictionnaire Larousse en ligne

l'antonyme du *début* d'un livre, mais on ne peut pas dire que le *début/commencement* d'un chemin c'est l'antonyme de *chute* d'un chemin, parce que cela n'existe pas.

Par rapport aux équivalents verbaux, on en a deux : « terminer », « finir » et « fermer ». Ils sont deux verbes qui font référence au fait de finir quelque chose. Ils sont des équivalents proches, mais pas exacts, car ils ne peuvent être remplacables que dans le contexte d'une histoire ou récit.

Deuxièmement, sur l'axe syntagmatique, on trouve des combinatoires qui ont des fonctions grammaticales différentes. Par exemple, on a des verbes qui s'utilisent avec « chute » quand on veut faire référence au fait de raconter la fin d'une histoire. Par exemple, on peut dire *raconter* si on le raconte, ou on peut dire *écrire* la chute d'une histoire, si on l'écrit. Cette fonction lexicale a la forme de « **[Y] communiquer à Z ~** », car il s'agit des verbes qu'on utilise pour faire référence au fait que l'actant Y communique à quelqu'un d'autre Z.

On a aussi des noms courants pour nommer le fait X : histoire, livre, récit, œuvre, etc., sont les plus communs, mais il y en a des autres. Ainsi, on fait toujours référence à la fin d'une *histoire* ou à tout ce qui est en rapport avec cela.

## Chute (VII)

Par rapport à l'axe paradigmatique, il n'y a pas des équivalents verbaux ni des antonymes. On peut trouver, par contre, sur l'axe syntagmatique (combinatoire), différents adjectifs qui se combinent avec « chute » (cascade).

Pour désigner la taille d'une cascade on peut utiliser différents adjectifs : « impressionnante », « spectaculaire », « haute », « immense », « interminable », « majestueuse ». Les adjectifs « haute », « immense » et « interminable » font référence à une entité de (très) grande taille, dans ce cas-là, ces adjectifs se combinent avec « chute » pour la décrire comme grande ou très grande.

D'autre côté, les adjectifs « impressionnante », « spectaculaire » et « majestueuse » font référence à la taille, mais ils ont aussi des connotations positives. Quand on dit « c'est une chute impressionnante », il fait référence à une cascade très grande, mais elle est

aussi objet d'étonnement, car elle nous frappe avec sa beauté et immensité. On a trouvé aussi des adjectifs pour désigner l'intensité d'une chute d'eau, comme « violente » et « intense », qui désignent une chute de forte intensité, ou « petite » pour désigner une chute de petite taille ou faible : « petite chute » ou « chute petite ».

Dernièrement, on a mentionné aussi le nom donné pour le type de mouvement de l'eau d'une chute, c'est-à-dire, **courant** d'eau. C'est le nom donné aussi pour le type de mouvement de l'eau des fleuves et rivières, car les chutes sont des parties de ceux-ci.

## 8. Conclusion

La finalité de ce travail était de faire une analyse sur les unités lexicales du vocable CHUTE. Pour réaliser ce travail, on a commencé avec une partie théorique où on a expliqué les concepts les plus importants pour comprendre l'analyse réalisé dans ce travail. Par rapport à l'élection du vocable, on a dû chercher un vocable qui n'apparaissait pas dans le DiCoPop. Ainsi, ce travail est composé en trois parties : dans une première partie, on a essayé d'expliquer toutes les notions qui sont pertinentes pour notre analyse. On traite des notions linguistiques comme les dérivations sémantiques, collocations, formules propositionnelles, fonctions lexicales, la différence entre objet sémantique et prédicat sémantique, les étiquettes sémantiques et le système d'étiquetage sémantique, etc. On a passé plus tard à l'analyse du vocable CHUTE et à la création des fiches.

Le vocable CHUTE a sept acceptations. Dans la première acceptation, CHUTE (I.a) qui a le sens de « fait de tomber », on peut voir qu'il se combine avec des verbes causatifs tels que « freiner une chute », « éviter une chute » et « amortir une chute », et aussi avec des verbes terminatifs tels que « provoquer une chute », « entraîner dans sa chute » ou « causer une chute ». Cette lexie peut se combiner aussi avec des adjectifs pour indiquer une certaine intensité, des adjectifs comme « une lourde chute », « la brutale chute de Madonna », « une chute spectaculaire » ou « une petite chute ». Dans le cas de CHUTE (I.b), on peut voir qu'il s'agit d'un autre prédicat qui peut se combiner avec des verbes terminatifs tels que « freiner une chute », « éviter une chute » ou « empêcher une chute ». Elle se combine aussi avec des verbes causatifs comme « causer la chute des feuilles », « provoquer la chute des cheveux » et « entraîner dans sa chute ». On a trouvé aussi qu'elle se combine avec des verbes inchoatifs qui nous indiquent qu'une chute a eu lieu : « la chute des feuilles a lieu/se produit en automne ».

Par rapport à CHUTE (II) et (VII), on peut dire qu'ils n'ont pas des verbes support. La raison pour (VII) c'est le fait qu'il n'est pas un prédicat. D'un côté, CHUTE (II) fait référence à un « déchet d'un matériel qu'on coupe en morceaux », « des rognures » et

on n'a pas trouvé des équivalents verbaux, même si l'on a considéré un prédicat. D'autre côté, on a CHUTE (VII), qui n'est pas un prédicat, elle n'a pas d'équivalents verbaux non plus. On ne peut pas trouver des combinatoires verbales (verbes supports) pour ces lexies, car elles ne peuvent pas exprimer un fait. Par contre, elles ont des adjectifs qui se combinent pour former des significations grammaticales (de taille) comme « grande chute », « petite chute » (dans le cas de CHUTE II) ou « une chute spectaculaire », « une haute chute », « une impressionnante chute » (dans le cas de CHUTE VII).

Comme on peut voir dans les exemples, les verbes support de CHUTE (III) et (IV) sont les mêmes. Ils peuvent se combiner avec des verbes causatifs: « causer la chute de l'empire », « provoquer la chute des prix », « la crise entraîné l'euro dans sa chute », « la guerre conduit à la chute de l'empire ». Ils peuvent se combiner aussi avec des verbes terminatifs tels que : « freiner la chute de l'euro », « éviter la chute de l'empire », mais on peut les trouver aussi avec des verbes inchoatifs comme « l'empire a enduré une forte chute », « faire une chute » ou « subir la chute des prix ». Par rapport au nom prédicatif CHUTE (V), qui fait référence à « la reddition d'une place forte », il peut se combiner avec les mêmes verbes causatifs que dans le cas de CHUTE (III) et (IV), mais on n'a pas trouvé autant de verbes supports terminatifs pour cette lexie. La raison peut être qu'une reddition n'est que la fin de quelque chose, et c'est très bizarre alors de combiner ce sens avec un verbe inchoatif. Néanmoins, on a trouvé des verbes support inchoatifs tels que : « la chute a eu lieu » et « la chute se produisait ».

D'autre côté, on a la lexie CHUTE (VI), bien qu'on a décidé qu'il s'agissait d'un prédicat et elle a des équivalents verbaux, on n'a pas trouvé beaucoup de verbes supports. On a trouvé des verbes inchoatifs tels que : « arriver à la chute de l'histoire » et « écrire/raconter la chute d'une histoire ».

En générale, toutes les lexies prédictives CHUTE ont toujours des équivalents verbaux et au moins un verbe support. Les objets sémantiques comme CHUTE (II) et (VII) n'impliquent pas d'actants et on ne peut pas trouver ainsi des équivalents verbaux ou des verbes support. Par rapport à la combinatoire adjectivale, on a trouvé qu'on peut avoir différentes options avec des significations grammaticales diverses. C'est évident

que l'on ne peut pas parler de la taille d'une chute pour CHUTE (I), mais on peut le faire en parlant de CHUTE (II). On se rend compte que l'on ne peut pas parler de l'importance ou gravité de CHUTE (II), mais qu'on peut le faire avec CHUTE (I) et (III). On voit aussi qu'on peut donner des noms concrets aux actants dans CHUTE (II) et (VI) par rapport au matériel, un fait ou une entité, tels que : « chute de **papier** », « chute d'une **histoire** » et « chute de quelqu'un face à l'**ennemi** ».

Comme on vient de voir, l'unité lexicale CHUTE a beaucoup d'acceptions et elle est une lexie qui présente différentes significations. Elle peut aussi être un prédicat à un, deux et même trois actants, mais on a trouvé des cas où elle fonctionne comme un objet sémantique et sans aucun actant. On a pu constater que CHUTE est une lexie qui est très varié par rapport à la partie de la combinatoire à cause de la polysémie qu'elle présente et les multiples usages qu'elle a.

C'est important de dire aussi que ce qui j'ai aurait aimé d'avoir pu faire dans ce travail c'est d'analyser des autres vocables des différentes parties du discours, comme des adjectifs, des verbes, des adverbes, etc., et aussi des lexies plus complexes comme les locutions. Néanmoins, faire un analyse comme celui qu'on vient de voir n'est pas une tâche facile, car il nous faudrait beaucoup plus du temps pour en réaliser un pour une autre lexie.

Finalement, on peut dire que ce travail m'a permis de me détendre à bien penser et réfléchir soigneusement le sens des lexies et de la relation entre chacune d'entre elles. Il a été une opportunité d'apporter l'analyse lexicographique d'une nouvelle lexie qui n'apparaît pas encore dans le *DiCoPop*, ce qui peut être un outil pour les créateurs du *DiCoPop* pour poursuivre son projet de ce dictionnaire combinatoire. Il a été très intéressant de découvrir cette partie de la linguistique qui m'a permis de consolider mes connaissances en linguistique et de faire une petite contribution à ce projet de dictionnaire d'Alain Polguère.

## 9. Références

- BLANCO, X. ; BUVET, P.A. (2004) « Verbes supports et significations grammaticales », *Lingvisticae Investigationes*, 16, pp. 327-342
- Chute. (s.d.). Dans *Dictionnaire Larousse en ligne*. Repéré à <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/defense/22625>
- POLGUÈRE, A. (2003) « Étiquetage sémantique des lexies dans la base de données DiCo », *Traitement Automatique des Langues* (T.a.l.) 44(2), pp. 39–68
- POLGUÈRE, A. (2011) « Classification sémantique des lexies fondée sur le paraphrasage. » *Cahiers de lexicologie*. 98, pp. 197–211
- MEL'ČUK I.; POLGUÈRE A. (2006) « Dérivations sémantiques et collocations dans le DiCo/LAF », *Langue française* 150, pp. 66–83
- MEL'ČUK I.; POLGUÈRE A. (2008) « Prédicats et quasi-prédicats sémantiques dans une perspective lexicographique », *Revue de linguistique et de didactique des langues* (Lidil) 37, pp. 99–114.
- MILICEVIC J. ; POLGUÈRE A. (2010) « Ambivalence sémantique des noms de communication langagière du français » ; <http://dx.doi.org/10.1051/cmlf/2010102>

## **Annexes**

# CHUTE#I.a

Nom, fém.

## Déplacement accidentel

~ de l'**individu X à l'endroit Y**

*La chute de l'actrice de la scène a provoqué l'annulation de l'œuvre.*

*Le chat a fait une chute de 20 mètres.*



### Quasi-synonymes

fam Bûche, culbute, fam dégringolade, fam pelle, fam gadin, fam gamelle

### Antonyme

Redressement

### Équivalent verbal

Chuter, tomber, culbuter, dégringoler

### Assez grave

Lourde, violente, grosse, grave, brutale, importante, spectaculaire, sévère, impressionnante, malheureuse

### Peu grave

Petite, légère

### [X] faire ~

Faire [une ~], prendre [une ~]

**[X] subir ~**

Faire [une ~], prendre [une ~], être victime [d'une ~], endurer [ART ~]

**~ A lieu**

« Avoir lieu », se produire

**[X/Qqn/Qqch.] Faire cesser ~**

Amortir [ART ~], freiner [ART ~], éviter [ART ~]

**[Qqn/Qqch.] Causer que ~ soit expérimenté par X**

Provoquer [une ~], entraîner [dans sa ~], causer [une ~]

# CHUTE#I.b

Nom, fém.

## Phénomène physiologique

~ de qqch X d'un support Y(X)

*Il a subi une grave chute des cheveux.*

*La chute des feuilles se produit en automne.*

### ➔ Quasi-synonymes

Perte, **littéraire** tombée

## Verbes

Chuter, perdre, tomber

### Assez intense

Intense, forte, grosse, brusque, brutale, importante, spectaculaire, impressionnante

### Peu intense

Petite, légère

### Qui n'aurait pas dû avoir lieu (AntiBon)

Malencontreuse, malheureuse

### Qui se produit rapidement (Magn-vitesse)

Soudaine, subite, rapide, brusque

**~ A lieu**

« avoir lieu », se produire

**[X] subir ~**

Subir [une ~], avoir [une ~], endurer [ART ~]

**[X/Qqn/Qqch.] Faire cesser ~**

Freiner [ART ~]

**[Qqch.] Causer que ~ soit expérimenté par X**

Causer [ART ~], provoquer [ART ~], entraîner [ART ~]

**[Qqn/Qqch.] Éviter que ~ soit expérimenté par X**

Éviter [ART ~], empêcher [ART ~]

## CHUTE#II

Nom, fém.

### Morceau d'un objet physique

~ de l'objet physique X1 constitué de la matière ou substance X2

*Elle avait des chutes de papier qu'elle utilisait pour écrire des brouillons.*

*On peut utiliser des chutes de tissu pour nettoyer.*

#### ➔ Quasi-synonymes

Rognure, débris, déchet, reste, détritus, ordure, morceau#I.1a

#### De petite taille

Petite

#### De grande taille

Grande, large

#### Noms courants pour X1 et X2

Papier, tissu, carton, plastique, toile, étoffe, drap, coton, laine, cuir, velours

# CHUTE#III

Nom, fém.

## Processus

~ du paramètre X [ayant une valeur Y]

*J'ai eu une chute de tension très forte à cause des hautes températures.*

*La chute des prix à Toronto a provoqué un augment de la consommation.*



### Quasi-synonymes

Abaissement, baisse, krach, dépréciation, descente, diminution, réduction, effondrement, *fam* dégringolade

### Antonymes

Augmentation, hausse, relèvement

### Équivalents verbaux

Chuter, abaisser, baisser, réduire, diminuer, déprécier, effondrer, dégringoler

### Marquée

Marquée *postpos*, forte, violente, grosse, grave, brusque, brutale, importante, sévère, inexorable

### Peu marquée

Petite, légère

**Qui se produit rapidement**

Soudaine, subite, brusque

**[X] faire ~**

Faire [une ~]

**[X] subir ~**

Subir [ART ~], endurer [ART ~]

**[X/Qqn/Qqch.] Faire cesser ~**

Freiner [ART~]

**[Qqch.] Causer que ~ soit expérimenté par X**

Causer [ART ~], provoquer [ART ~], entraîner [dans sa ~], conduire à [ART ~]

**[Qqch.] Éviter que ~ soit expérimenté par X**

Éviter [ART~], empêcher [ART~]

# CHUTE#IV

Nom, fém.

**Fin**

**~ de l'entité sociale X**

*Les combattants tentaient d'empêcher la chute de l'Empire*

*La freine de la chute des entreprises ferroviaires nationales*



## Quasi-synonymes

Échec, effondrement, **fam** dégringolade

## Antonymes

Relèvement, redressement

## Équivalents verbaux

Chuter, s'effondrer, « tomber en disgrâce »

## Importante

Importante, lourde, impressionnante, inexorable

## Qui se produit rapidement

Soudaine, rapide

## Qui se produit lentement

Lente

**[X] faire ~**

Faire [sa ~]

**[X] subir ~**

Subir [ART ~], endurer [ART ~]

**[Qqch.] Causer que ~ soit expérimenté par X**

Causer [ART ~], entraîner [ART ~], provoquer [ART ~], conduire à [ART ~]

**[X/Qqn/Qqch.] Faire cesser ~**

Freiner [ART~]

**[Qqch.] Éviter que ~ soit expérimenté par X**

Éviter [ART~], empêcher [ART~]

# CHUTE#V

Nom, fém.

## Arrêt volontaire

~ de l'entité X envers l'entité Y

*La chute de l'Allemagne nazi à la fin de la deuxième guerre mondiale.*

*La chute du peuple a été pour éviter un effondrement de la ville.*



### Quasi- synonyms

Capitulation, reddition, abandon

## Antonymes

Résistance, endurance, rébellion

## Équivalents verbaux

Se rendre, capituler

## [Qqn/Qqch.] Causer ~

Provoquer [ART ~], causer [ART ~], forcer [ART ~], conduire [à ART ~]

## ~ A lieu

« Avoir lieu », se produire

## Nom pour Y

Adversaire, ennemi

# CHUTE#VI

Nom, fém.

## Contenu informationnel que l'on communique

~ D'un fait X [communiqué par la personne Y à la personne Z]

*La chute de son histoire était très ennuyante*

*J'aimerai bien arriver à la chute de ce livre*



### Quasi-synonymes

Fin, conclusion

### Antonymes

Commencement, début

### Verbe

Terminer, finir

### [Y] communiquer ~ à Z

Raconter [ART ~], écrire [ART ~], arriver [ART ~]

### Noms pour le fait X

Histoire, chanson, livre, discours, récit, film, spectacle, œuvre théâtrale, pièce, pièce théâtrale, pièce musicale, lettre.

# CHUTE#VII

Nom, fém.

## Cours d'eau

~

*Les chutes de Niagara sont très grandes chutes d'eau situées à la frontière entre Canada et les États-Unis.*

*Il été allé à une grande chute d'eau pour se baigner.*



### Quasi-synonymes

Cascade, cascatelle, saut

### De grande taille

Grande, impressionnante, spectaculaire, haute, immense, interminable, majestueuse

### De forte intensité

Violente

### Faible ou de petite taille

Petite

### Mouvement de l'eau de ~

Courant